PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers

25

En exercice: 27

Présents: 23

Votants :

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 26 janvier 2024 et sous la

présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents:

Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Bruno PICAUD, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Anita ALLAIN-LE PORT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC (à partir de 19h10), Patrick PIQUET, Chantai de GRAEVE, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Jean-François SERAZIN, Didier VAUTRIN.

Ont donné procuration :

Eveline PINOIT à Nadine LE MARHOLLEC, Séverine MULLER à Anita ALLAIN-LE PORT, Patrick OURY à Nadège CORSO

Excusées:

Brigitte FALLOT, Sophie BODIN

Secrétaire de séance : Pernelle TOREST.

La séance du Conseil municipal fait l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire présente les nouveaux écrans qui équipent la saîle du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux de bien allumer leur micro lors des prises de paroles.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour savoir s'ils ont des remarques ou observations à formuler concernant le Procès-Verbal du Conseil municipal précédent.

Monsieur Patrick Piquet demande si la formule de calcul des 45 000 € a été regardée.

Monsieur le Maire répond que non par manque de temps mais que cette demande n'avait pas été oubliée, et que les services allaient regarder précisément la formule de calcul, de mémoire assez alambiguée.

Le procès-verbai de la précédente réunion est arrêté.

03/2024) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Monsieur Jean-René JAOUEN et Monsieur le Maire lisent le bordereau de la délibération.

Madame Chantal de GRAEVE demande si les chiffres donnés sont ceux qui seront réellement inscrits au budget.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond que non.

Madame Chantal de GRAEVE dit qu'il est difficile de parler de chiffres alors que l'on sait que les recettes et les dépenses de fonctionnement vont être améliorées.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond que ce sont des chiffres qui ont été transmis le 20 décembre, qu'il ne s'agit pas du CA (Compte Administratif) au 31 décembre. Les chiffres au 31 décembre ne seront pas les mêmes.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu de grosses écritures qui se sont finalisées en fin d'année entre le 20 et le 31 décembre ; et qu'en rétrospective, que ce soit pour les recettes et les dépenses, les chiffres sont indicatifs et non pas réels. Il s'agit ici du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) et le plus important sera le BP (Budget Primitif) qui viendra le mois prochain.

Monsieur Jean-René JAOUEN ajoute que la plus grosse différence sera sûrement en recettes d'investissement.

Madame Chantal de GRAEVE demande si en autofinancement brut, le résultat de l'année ne serait pas de 534 000 € mais de 1 000 000 € au final,

Monsieur Jean-René JAOUEN répond que oui.

Monsieur le Maire dit qu'il est précisé que le compte administratif 2023 était prévisionnel, qu'il s'agissait de chiffres repris au 20 décembre et qu'ils n'avaient donc pas de significations par rapport à la réalité au 31 décembre qui sera vue en compte administratif. Même si les chiffres ne reflètent pas la réalité comme le disait à juste titre Madame Chantal de GRAEVE, il ressort un résultat global de 478 000 €.

Monsieur Jean-René JAOUEN ajoute que la réalité est de 1 000 069 € au 31 décembre. Cependant, lorsqu'il faut passer en commission des finances, il faut s'y prendre à l'avance et qu'il s'agit donc d'une extrapolation à ce stade.

Monsieur le Maire dit que ce tableau est quand même bien fait, hormis les chiffres qui sont dedans et qui seront actualisés avec le CA, et montre bien l'articulation de la décomposition des résultats d'une collectivité, pour ceux qui ne sont pas trop au fait des finances communales.

Monsieur Jean-René JAOUEN dit que ce n'est qu'une rétrospective, une date bien précise.

Monsieur le Maire dit que le plus intéressant est la prospective à venir.

Monsieur Patrick PIQUET dit qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau, tous les ans ce sont à peu près les mêmes choses qui sont reprises. Concernant le site internet qui devait voir le jour en janvier 2021 puisqu'il était obsolète et qu'il était urgent de le refaire ; en janvier 2024, il n'a toujours pas vu le jour.

Monsieur le Maire répond que c'était bien prévu en 2021 mais qu'il n'a pas échappé aux élus qu'avant de changer le site internet, il a fallu revoir toute la charte graphique. Il a fallu faire des appels d'offres, le prestataire retenu travaille sur le contenu en cours de réalisation. La livraison du nouveau site est espérée au mois de juin, sauf aléas qui peuvent arriver.

Monsieur Patrick PIQUET dit qu'il se rappelle des propos de la majorité en 2020, comme quoi c'était vraiment urgent de renouveler le site internet, pour en être toujours au même point 4 ans après.

Monsieur le Maire répond qu'un site provisoire a été mis en place et que tout le monde est bien content de le trouver.

Monsieur Patrick PIQUET dit également que les projets sont toujours les mêmes, concernant la construction d'une maison des assistantes maternelles, le domicile partagé qui devrait être finalisé en 2025 voire 2026. Ce sont des projets qui prennent beaucoup de retard.

Monsieur le Maire répond que ces projets prennent effectivement beaucoup de temps, indépendamment de leur volonté, heureusement lancés en début de mandat.

Monsieur Patrick PIQUET évoque l'encouragement à la végétalisation de l'espace public en s'appuyant sur une démarche volontaire des habitants en centre-bourg qui apparemment ne prend pas.

Monsieur le Maire répond qu'il faut que les habitants s'approprient.

Monsieur Patrick PIQUET demande s'il n'y a toujours pas de nouveau.

Monsieur le Maire répond que si, il y a des espaces qui sont actuellement créés à l'initiative des services des espaces verts. Il ajoute qu'il y a quelques personnes, notamment autour de cette table, qui commencent à intégrer le process.

Monsieur Patrick PIQUET interroge concernant les cellules économiques de Toulbroch qui étaient faites pour des entreprises en création et pour les accompagner pendant une durée de 3-4 ans. Il demande ce qu'il en est aujourd'hui, notamment concernant la cellule à côté de l'Outil en Main qui est vide depuis un certain nombre de mois, et pour quelle raison elle n'est pas remise sur le marché.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu des candidatures mais pas de retour officiel de preneurs à ce jour. Quant à certaines autres cellules, les entreprises, notamment l'Atelier du Marin, ont des projets de construction sur Nautiparc et libéreront donc teurs cellules lorsque leurs nouveaux locaux seront construits d'ici quelques années.

Monsieur Patrick PIQUET demande pourquoi, si les élus indiquent maintenir les relations avec GMVA pour favoriser l'installation d'entreprises au sein de Nautiparc, cela prend autant de temps. Il demande si le cahier des charges ne serait pas trop contraignant pour les entreprises.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond que c'est ainsi que cela se passe, au départ il y a un avant-projet qui est soumis au Président de GMVA. Il arrive que des projets soient refusés par GMVA parce qu'ils n'étaient pas conformes à ce qu'il doit se faire dans la zone de Nautiparc.

Monsieur Patrick PIQUET demande si les élus de Baden ont une réelle influence sur GMVA.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-René JAOUEN répondent que oui, et qu'il y a encore eu des contacts ce jour.

Monsieur Patrick PIQUET dit qu'on peut avoir des contacts, encore faut-il que les projets se réalisent, et qu'apparemment il y a des entreprises qui attendent de construire leur bâtiment. Il demande si ce serait à cause des activités qui ne sont pas les bonnes, les superficies des terrains demandées qui sont trop importantes, la nature des bâtiments ou la superficie de construction qui ne sont pas adaptées non plus.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond qu'il y a une règle de 30% de construction effective, et qu'il n'est pas toujours évident de trouver des entreprises qui font cela. Certains projets ne correspondent pas au cahier des charges de la zone, et qui sont donc refusés par le Président de GMVA.

Monsieur le Maire ajoute que la quasi-totalité, si ce n'est la totalité, de Nautiparc 1 a été attribuée ; et que si les projets ne sortent pas, ce n'est pas parce qu'ils ont été refusés mais que les porteurs de projets n'avancent peut-être pas dans leur financement et autre. Il cite l'exemple de Ty Garage, un carrossier qui va s'installer, également l'installation d'une distillerie transférée de Plougoumelen, d'autres projets liés au nautisme, un projet récemment accepté de prothésiste dentaire. Il ajoute concernant Nautiparc 2 que les fouilles préventives ont eu lieu et qu'il va désormais falloir que GMVA fasse la viabilisation avant de commercialiser. Les projets avancent, il n'y a pas de rétention.

Monsieur Patrick PIQUET dit qu'il s'agit du retour des entrepreneurs qui veulent s'installer à Nautiparc, qui disent que les délais de traitement sont très longs. Il demande s'il ne faudrait pas avoir un accompagnement plus important de ces entrepreneurs pour les aider une peu dans les déambulations de GMVA dans tous les services, de l'urbanisme au service des jeunes entreprises.

Monsieur le Maire répond que son action auprès de GMVA va dans ce sens.

Monsieur Jean-René JAOUEN dit qu'il y a toujours une liste d'attente. Il poursuit la lecture du DOB.

Monsieur Patrick PIQUET dit que l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires n'a pas été décidée mais votée en conseil municipal.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond qu'elle est bien validée.

Monsieur Patrick PIQUET demande si l'on sait ce que représentent les coûts de l'énergie sur 2023 pour la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du coefficient 2. Il dit que de mémoire, il y a une ligne budgétaire de 150 000 € environ, qui passera à 300 000 €. Quant à l'impact des 60% [d'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires], c'est potentiellement une recette complémentaire d'environ 237 000 €.

Monsieur Patrick PIQUET demande si l'augmentation du coût de l'énergie concerne essentiellement l'électricité, ou bien le fioul puisqu'il n'y a plus de gaz à Baden.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond qu'il n'y a effectivement plus de gaz et que ça concerne essentiellement l'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que les contrats sont renégociés par Morbihan Energies, ce que confirme Monsieur Yannick LE HELLEY en disant qu'il s'agit de Total Energies.

Monsieur le Maire continue la lecture des prospectives de fonctionnement.

Madame Chantal de GRAEVE demande ce qu'il y a d'autre dans les produits de gestion courante.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond que les autres produits de gestion courante sont surtout les loyers.

Madame Chantal de GRAEVE demande pourquoi l'on passe de 172 000 € à 425 000 € et ce qu'il y a dedans.

Monsieur le Maire répond qu'il peut s'agir des cessions, notamment dans le cadre de l'opération presbytère avec l'OFS. Il ajoute que le détail sera vu en BP.

Madame Chantal de GRAEVE revient sur les recettes d'investissement concernant la vente du presbytère pour 265 000 € seulement.

Monsieur Jean-René JAOUEN remarque que la question avait déjà été posée.

Monsieur le Maire dit que l'on ne vend pas à un privé mais à l'OFS.

(Monsieur Patrick PIQUET et Madame Chantal de GRAEVE inaudibles 44:35)

Monsieur Patrick PIQUET demande à quoi correspondent les 20 000 € du Séniz.

Monsieur le Maire répond qu'on a provisionné pour du chauffage et du parquet, avec un décalage puisqu'avant de le poser on va étendre le réseau qui a été fait pour [...] (Monsieur Yannick LE HELLEY inaudible 45:10)

Il ajoute que le timing est très long et que les travaux dans les écoles ne peuvent se faire que pendant les vacances scolaires, mais qu'il y aura bien le changement de chauffage dans le Séniz, les vieux radiateurs étant très bruyants et énergivores; suivi de la mise en place d'un parquet qui permettra d'avoir une meilleure sonorisation et qui est aussi demandé par certaines associations.

Monsieur Patrick PIQUET demande quelle est la raison du report de l'aménagement de Pont Claou à 2026

Monsieur le Maire dit que 2026 a été mis mais que ça pourra aussi être 2027 ou 2028 en prévision. En tout état de cause il n'y aura rien en 2024 puisque le site n'a pas été restitué par GMVA. Il s'agira le moment venu de faire un aménagement doux du site avec un ou deux bancs pour la balade.

Madame Chantal DE GRAEVE demande à quoi correspondent les 45 000 € pour le tennis dans les travaux divers.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond qu'il s'agit du sol. Il s'agit du faire du ragréage en partie, pas sur la totalité.

Monsieur Yannick LE HELLEY précise que le sol doit être refait tous les 10 ans. Il ne s'agit pas de le décaper et le refaire, mais de l'entretenir.

Madame Chantal de GRAEVE demande à quoi correspondent les 300 000 € en 2024 pour le pôle sportif.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des études essentiellement, éventuellement des premiers travaux. C'est un concours d'architectes puisque le marché est suffisamment important ; il va notamment y avoir l'indemnisation des 2 architectes non retenus sur 3.

Monsieur Patrick PIQUET demande quand est-ce qu'est prévu le dépôt du permis de construire.

Monsieur le Maire dit que ce sera avant la fin du mandat.

Madame Chantal de GRAEVE demande si les élus souhaitent vraiment faire ce pôle sportif.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il y a un réel besoin.

Monsieur Patrick PIQUET demande si la chaudière biomasse est prévue pour 2025.

Monsieur Yannick LE HELLEY répond que le permis sera déposé et qu'il y aura ensuite l'appel d'offres pour les entreprises, les travaux débuteront plutôt début 2025 que fin 2024.

Monsieur Patrick PIQUET demande si des travaux temporaires sont prévus pour le chauffage de l'école et l'espace enfance dans les 30 000 € prévus.

Monsieur Yannick LE HELLEY dit que oui, par rapport au vieillissement des pompes à chaleur, pour prévoir en cas de panne, comme ce qu'il s'est passé cette année.

Monsieur Patrick PIQUET dit que cela arrive tous les ans.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, et que la biomasse est très attendue mais que sa mise en place prendra du temps, comme pour tout.

Monsieur Patrick PIQUET demande si l'ex-salon de coiffure va être bardé.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de boucher le trou.

Monsieur Yannick LE HELLEY ajoute que cela fait l'objet du 4e bordereau.

Madame Chantal de GRAEVE demande où sera aménagé le pont-cadre à la Lande Trévras, dans les travaux de voirie et réseaux.

Monsieur Yannick LE HELLEY dit que c'est pour faire suite aux inondations qu'il y a eu à la Lande Trévras et qu'on attend la confirmation des autorités pour pouvoir mettre ce pont-cadre.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de travaux d'urgence, qui représentent 50 000 € dans les 122 750 € prévisionnels de travaux de voirie.

Monsieur Patrick PIQUET demande si le curage des fossés est prévu dans le marché à bon de commande.

Monsieur Yannick LE HELLEY répond qu'il est à part.

Monsieur Patrick PIQUET demande s'il est dans les voiries et réseaux.

Monsieur Yannick LE HELLEY dit qu'il y en a en voirie et réseaux mais qu'il y en a aussi dans le marché à bon de commande de voirie.

Madame Chantal de GRAEVE demande pourquoi les emprunts simulés en rouge ne sont pas mis dans le graphique.

Monsieur Jean-René JAOUEN dit qu'on n'a pas pu modifier ces graphiques-là.

Monsieur Patrick PIQUET demande si un graphique séparé n'aurait pas pu être fait pour les emprunts simulés. En effet ça va changer, le capital restant dû va évoluer à partir de 2025, ça ne sera donc plus le même graphique, qui est présentement confortable mais ne correspond pas tout à fait à la réalité puisque plus de 4 millions d'euros devraient être empruntés en 2025-2026.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond que le but c'est de voir à partir de quelle année on peut déjà commencer à emprunter, pour ne pas être obligés d'emprunter la veille de 2026.

Monsieur le Maire ajoute que dans les emprunts qui sont indiqués, il y a 1,8 million d'euros d'emprunt d'équilibre, comme il y a eu 1,2 millions d'euros de mémoire inscrits dans le DOB l'année dernière, alors qu'au final il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2023. L'emprunt va évidemment avoir lieu si on investit.

Monsieur Patrick PIQUET dit que l'intitulé de la légende est bien « emprunts simulés », il s'agit de donner une prospective des remboursements qu'il va y avoir sur les années à venir, en fonction des choix et des investissements qui sont faits, et donner une idée sur le capital restant dû sur les 10 prochaines années.

Monsieur le Maire dit que le rendu sera amélioré la prochaine fois.

Monsieur Jean-René JAOUEN ajoute qu'on n'a pas encore les chiffres.

Madame Chantal de GRAEVE dit qu'on ne pourra pas les avoir car on ne sait pas encore combien sera emprunté, s'agissant d'une simulation donc c'est peut-être en 2025 comme en 2026, mais s'il a quand même 2 ou 4 millions supplémentaires, c'est quand même bien de le voir sur l'évolution future.

Madame Chantal de GRAEVE revient sur les effets de l'inflation en 2023 (prix de l'énergie, du BTP) mentionnés dans le DOB. Elle ne comprend pas comment l'effet de l'inflation peut être favorable pour les ménages et défavorable pour les collectivités, il doit être aussi défavorable pour les collectivités que pour les ménages.

Monsieur Jean-René JAOUEN répond que pour les ménages il y a eu 2 fois l'augmentation du point d'indice en 2022 et en 2023, et que l'effet de l'inflation est donc favorable pour les employés.

Madame Chantal de GRAEVE dit si l'on dit cela à des fonctionnaires, ils risquent de ne pas être contents de savoir qu'ils ne subissent pas l'inflation.

Monsieur le Maire dit que c'est la formulation, que l'impact de l'inflation a été un peu amorti par l'augmentation quand même des salaires, même si elle ne couvre pas l'inflation.

Monsieur Patrick PIQUET demande si l'achat de véhicule dans le budget investissement des mouillages correspond à un remplacement de véhicule.

Monsieur le Maire dit qu'on a le même véhicule depuis 15 ans, qu'on provisionne toujours 25 000 € car un jour il finira par lâcher mais que pour l'instant il fonctionne toujours.

Le Conseil municipal <u>prend acte</u> du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe du présent bordereau.

04/2024) PARTICIPATION AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2024

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération et Monsieur le Maire soilicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations. Il n'y a pas de remarque sur le bordereau.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser au budget du Centre communal d'action sociale la somme de 402.000 euros ; de procéder au versement de la participation en fonction des besoins de financement du Centre communal d'action sociale ; d'inscrire les crédits nécessaires au compte 657363 au budget primitif de l'exercice 2024 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

05/2024) LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - SOUTIEN FINANCIER A LA DESTRUCTION DES NIDS SUR LE DOMAINE PRIVE POUR 2024

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une forte augmentation du nombre de nids de frelons asiatiques par rapport à l'année précédente (116 contre 100 environ).

Monsieur le Maire sollicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations. Il n'y a pas de remarque sur le bordereau.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention, selon les conditions fixées dans la délibération; d'inscrire les crédits correspondant au budget 2024; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

06/2024) AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX – HABILLAGE EN BARDAGE BOIS DU PIGNON D'UN APPENTIS – 7 RUE DES FRERES LE GUENEDAL

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération et Monsieur le Maire solficite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations. Il n'y a pas de remarque sur le bordereau.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour l'habillage en bardage bois du pignon Est de l'appentis sur le terrain cadastré AB n°145, 7 rue des Frères Le Guénédal; de mettre à la charge de la Commune les frais liés à ce dossier; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Monsieur le Maire prend la parole au nom du groupe minoritaire « Baden Nouveau Cap » pour les questions orales, dont la représentante, Madame Sophie BODIN est absente..

Monsieur le Maire lit la question suivante :

« Aujourd'hui encore les biodéchets représentent plus du 1/3 de nos poubelles résiduelles. Tous ces déchets contribuent ainsi à la catastrophe écologique en cours en émettant des gaz à effet de serre et en polluant les sols alors qu'ils pourraient être une ressource précieuse pour ces mêmes sols s'ils étaient compostés.

A partir du 1er janvier 2024 tous les ménages devraient selon la loi pouvoir trier leur déchet organique. Ce ne sont pas les particuliers qui sont obligés mais bien les collectivités locales qui sont tenues de proposer à leurs habitants une ou plusieurs solutions.

Distribuer uniquement des composteurs individuels comme vous le faites via GMVA ne permet pas de couvrir toute la population alors qu'il y a des attentes. Les solutions sont diverses et variées : Distribution de lombricomposteurs, mise en place de bacs d'apport volontaire, collecte en porte à porte...

Nous avons été questionnés en début d'année par des habitants de petits collectifs sur Baden qui souhaitent contribuer par leur action à l'amélioration du traitement de ces déchets.

Pas un seul mot dans le dernier bulletin municipal sur ce sujet ce qui laisse supposer qu'aucune solution n'est à l'étude.

La commune pourrait-elle lancer une réflexion sur les méthodes à privilégier sur Baden sans attendre forcément GMVA ?

On pourrait identifier avec les habitants les endroits le plus appropriés pour installer des bacs d'apport volontaires sur des lieux de passages soit sur le chemin du travail ou sur celui des courses pour les habitants volontaires. Plusieurs communes se sont lancées pourquoi pas Baden ? »

Monsieur Yannick LE HELLEY apporte la réponse suivante :

« Effectivement la gestion du tri des biodéchets est de la compétence de l'agglomération.

Pour les maisons avec jardin l'agglomération va continuer à fournir gratuitement des composteurs individuels.

Pour les collectifs avec espaces verts, des composteurs partagés peuvent être mis en place. Les syndics ou gestionnaires doivent se rapprocher du service déchets de l'agglomération.

Pour les collectifs non pourvus d'espaces verts, une expérimentation est menée sur la commune de Saint-Avé avec notamment le déploiement de bacs d'apports volontaires sous forme de composteurs grutables, ingérable à l'échelle de la commune.

Quant aux biodéchets générés par la cantine scolaire, il ne vous a pas échappé la mise en place de trois composteurs complétés prochainement par un quatrième. »

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire « Ensemble pour Baden » pour les questions orales.

Madame Chantal de GRAEVE lit la question suivante :

« Monsieur le Maire, les Badennois s'étonnent que vous n'ayez pas organisé les vœux du maire à la population, comme vous auriez pu le faire chaque année depuis le début de votre mandature. C'est un moment important de la vie municipale qui permet d'échanger avec les Badennois sur les réalisations et les projets à venir. »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Quelques Badennois devriez-vous dire!

Depuis la crise sanitaire, de nombreuses communes abandonnent ce format qui, malheureusement, n'attire que peu de monde sur l'ensemble de nos concitoyens.

Les personnes qui y assistaient, nous avons le plaisir de les rencontrer tout au long de l'année à l'occasion des nombreuses manifestations et assemblées générales associatives, entre autres.

La cérémonie dite « des vœux » n'est pas le seul moyen de communiquer sur les réalisations et les projets. Preuve en est : le récent bulletin municipal distribué dans tous les foyers badennois.

C'est notre choix et il en sera ainsi pour les deux dernières années qui nous séparent de la fin du mandat. »

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ont été déposées sur table.

✓ Décision du Maire n°137/2023 en date du 26 décembre 2023 - Marché public de prestations intellectuelles pour la révision du PLU reprise des études - Avenant n°1

- ✓ Décision du Maire n°138/2023 en date du 27 décembre 2023 portant ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400.000 euros auprès de ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour une durée d'un an, basé sur l'index : TI3M+0.61%. Commission d'engagement : 0.25% du montant.
- ✓ Décision du Maire n°139/2023 du 28 décembre 2023 portant attribution de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage économiste dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle sportif à CDLP domicilié 20 rue du Bourg Nouveau – 35000 RENNES pour un montant de 5.600 euros hors taxe, soit 6.720 euros toutes taxes comprises.
- ✓ Décision du Maire n°140/2023 du 28 décembre 2023 portant attribution du marché d'assurances de la Commune et du CCAS de Baden pour la période 2024-2027
 - offre de de SMACL ASSURANCES portant sur le lot n°1 (Incendie et dommages aux biens) :

- prime annuelle Commune: 15.835,90 euros T.T.C.,

- prime annuelle C.C.A.S.: 494,12 euros T.T.C.,

• offre de PARIS NORD ASSURANCES SERVICES / AREAS DOMMAGES portant sur le lot n°2 (responsabilité civile générale) :

- prime annuelle Commune: 8.614,46 euros T.T.C.,

- prime annuelle C.C.A.S: 709,00 euros T.T.C.,

offre de SMACL ASSURANCES portant sur le lot n°3 (Flotte automobile) ;

- prime annuelle Commune: 24.087,07 euros T.T.C.,

- prime annuelle C.C.A.S: 615,82 euros T.T.C.,

• offre de SARRE ET MOSELLE / PROTEXIA portant sur le lot n°4 (Protection juridique générale) :

- prime annuelle Commune: 2.611,22 euros T.T.C.,

- prime annuelle C.C.A.S: 2.757,43 euros T.T.C.,

 offre de PARIS NORD ASSURANCES SERVICES / PROTEXIA portant sur le lot n°5 (Protection juridique pénale des Agent et des Elus et Administrateurs) :

- prime annuelle Commune : 357,00 euros T.T.C., - prime annuelle C.C.A.S : 330,00 euros T.T.C.

- offre de SARRE ET MOSELLE / HISCOX portant sur le lot n°6 (Dommages aux biens d'art et ou expositions). Prime annuelle : 312,91 euros T.T.C.,
- offre de ACL COURTAGE / GENERALI portant sur le lot n°7 (Navigation). Prime annuelle : 1.542,10 euros T.T.C.,
- Décision du Maire n°01/2024 portant demande de fonds de concours auprès de GMVA pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur la voie départementale 316A, suite à caducité de la précédente convention de 2020.
- ✓ Décision du Maire n°02/2024 relative aux tarifs de location de mouillages et redevances pour l'année 2024.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 19 mars 2024 à 19h dont le sujet principal sera l'approbation du PLU.

Arrêté en Conseil municipal le 19 mars 2024.

Publièle 21 mars 2024

La secrétaire de séance, Pernelle TOREST Le Maire, Patrick EVENO





M